

N° 2024/01

18/01/2024

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 16 janvier

Fermeture mairie le samedi matin au 1^{er} avril 2024

Dans le cadre de la réorganisation des postes, consécutivement au départ de Nadine Windel à la retraite, Eric Boinon assurera la médiathèque et la cantine. Les autres tâches spécifiques à la mairie (élections, Compta cantine et CCAS) seront effectuées par Florence Romier. Toutefois, devant la faible affluence le samedi matin, et l'impossibilité de joindre les services extérieurs, la mairie fermera le samedi matin et Florence viendra travailler le mercredi matin de 8h30 à 12h. Ces nouveaux horaires prendront effet au 1^{er} avril. Si des personnes ne peuvent absolument pas venir aux horaires d'ouverture pour une raison précise (décès, signature), elles pourront toutefois prendre RV le samedi matin.

LA POSTE

La Poste a confirmé le passage en point poste au VIVAL, à compter de mi-février (aux alentours du 12). Un tuilage sera toutefois effectué avec l'agence postale communale jusqu'au 20 février pour pallier à tout dysfonctionnement éventuel.

L'affranchissement et le courrier se feront comme à l'APC. Par contre, il n'y aura pas de retrait d'argent possible au point poste. Les retraits pourront toutefois être effectués au distributeur automatique du Crédit Agricole, dont 3 par mois seront gratuits. Les dépôts de chèques devront se faire directement par courrier ou sur place à l'agence la plus proche. En ce qui concerne les dépôts en espèce, ce qui concerne surtout les associations, ils devront être faits à Balbigny.

Circulation sens unique rue Chapelle vers l'école

Suite à un incident entre un élève qui reculait et un véhicule, sans gravité du fait des bons réflexes du conducteur impacté, Mme le Maire propose d'anticiper l'implantation de la cantine et de la micro-crèche, avec la **mise en circulation à sens unique de la rue de la Chapelle, à partir du carrefour avec la route du Chêne (RD1) jusqu'à la place Giroud**. La sortie sur la RD1, au carrefour de la boulangerie ayant été élargi pour permettre aux véhicules de se croiser sans problème. La priorité à droite est toujours de mise à cet endroit.

De fait, les véhicules arrivant du lotissement chez Perret ou du Viallet ne pourront plus tourner à droite vers l'îlot central pour passer devant l'école, et devront obligatoirement prendre la direction de la place Giroud pour rejoindre la route du Chêne (RD1).

Les parents pourront ainsi récupérer leurs enfants du côté de l'école, et n'auront plus à les attendre de l'autre côté de la route.

Ce **sens unique sera effectif après la pose des panneaux de signalisation** qui sont en commande. Une information sera faite à ce moment-là et la barrière de sens interdit aux abords de l'école sera installée de façon durable, pour éviter aux véhicules en provenance de chez Perret ou du Viallet d'emprunter la rue le long de l'école. La rue du côté de l'école en direction du Viallet ne pourra toutefois pas être condamnée de façon à laisser la possibilité aux camions de livraison éventuels de pouvoir passer à gauche de l'îlot central.

Mme le Maire demande une vigilance toute particulière pendant les premiers mois où ce sens unique sera mis en place.

Cérémonie des vœux : OU SONT PASSES LES JEUNES ????

Mme le Maire remercie toutes les personnes présentes à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui présente en général les réalisations et les projets à venir. Elle regrette toutefois l'absence des jeunes (entre 25 et 40 ans), ainsi que celle des nouveaux habitants pour qui les projets devraient revêtir une importance toute particulière. Le mauvais temps a sans doute joué, mais n'a pourtant pas empêché certaines personnes de plus de 80 ans, parfois même avec des problèmes de déplacement, d'assister à cette cérémonie...

ORDURES MENAGERES

Les factures sont en cours de distribution pour l'année 2023. **Certaines comportent des erreurs, notamment pour les personnes qui sont passées en apport volontaire** (badge pour containers enterrés au centre bourg). **La grille ci-jointe** donnera le montant à payer. Si le montant de la facture est différent, contacter la CCFE par le biais du site de la CCFE reom@forez-est.fr ou par téléphone au 0477282938.

D'autre part, les ordures ménagères sont facturées aux propriétaires qui devront se faire rembourser par leurs locataires le montant correspondant.

Voici quelques éléments d'explication pour ceux qui n'étaient pas présents aux vœux, avant que chacun appelle la mairie pour son cas personnel.

* La redevance incitative (part fixe + part variable) mise en place il y a une dizaine d'années par la Com com de Balbigny permettait d'avoir un coût limité par le tri, mais ce coût avait clairement été sous-évalué. En clair, nous n'avons pas payé, depuis 10 ans, la somme que nous aurions dû.

* Une augmentation de la TGAP a été instaurée par l'Etat, le coût est ainsi passé de 6 à 60 €/T, elle sera de 65€/ Tonne en 2024. En même temps, il ne faut pas oublier que la taxe d'habitation a été supprimée...

* Le tri devient obligatoire depuis 1^{er} janvier 2024, d'où la mise en place de composteurs collectifs, square R. Stumpp. Un composteur supplémentaire a d'ailleurs été installé la semaine passée.












* A la réunification des quatre communautés de communes (Balbigny, Feurs, Chazelles sur Lyon et Panissières) pour former la CCFE, la compétence O.M. est donc naturellement passée à la CCFE. Différents moyens de collecte (Taxe (TOM), Redevance (REOM), Redevance incitative (REOMI)) étaient alors en activité et l'obligation d'uniformisation des moyens a du être mise en place. Les tarifs étaient alors beaucoup plus élevés sur les autres com com et il était impossible de passer directement de la taxe (TOM) à la REOMI. De fait, les communes de l'ancienne com com de Balbigny ont été obligées de revenir en arrière (c'est-à-dire plus de part fixe et part variable en fonction des levées, mais une seule part fixe).

*Une seconde obligation a été imposée à la CCFE, celle d'équilibrer le budget OM. Or, il se trouve que le personnel (déchetteries, ramassage, etc...) n'était pas intégré dans le budget. Il a donc fallu le réintégrer, avec notamment la hausse sur les salaires des agents à prendre en compte.

Tout ceci fait qu'aujourd'hui, l'uniformisation des moyens de collecte des OM est passé à la redevance, évaluée sur une part fixe, d'environ 100 € / personne et par an. On peut se demander si c'est vraiment trop pour évacuer TOUS nos déchets sur un an, en rappelant que le dépôt en déchetterie reste accessible tout en étant compris dans le coût. Quand on compare à l'achat d'un portable entre 100 et 600 euros, on peut peut-être relativiser ce coût qui reste prioritaire, au regard de la planète et de l'environnement. L'objectif à terme, est de (re)passer à la REOMI quand les différences entre les anciennes com com seront absorbées.

***QUESTION : A quoi ça sert de trier ???** Il faut savoir que l'augmentation du coût du tri des déchets sera incontournable dans les années à venir (augmentation de la TGAP, augmentation du coût du personnel, augmentation des sociétés de traitement, etc...) => **l'objectif est de la limiter au maximum** pour les prochaines années. C'est pour cette raison que la collecte par apports volontaires vers des containers a été mise en place à Violay notamment. De cette façon, la tournée des camions de ramassage sera beaucoup moins longue, beaucoup plus ciblée et reviendra ainsi moins chère.

Mais la question la plus importante est la suivante : « **Que veut-on laisser à nos enfants ?** »

Mode de collecte		Foyer fiscal	Fréquence OM	Part fixe (€ HT)	Part sup (€ HT)	REOM (€ HT)	TVA (10%)	REOM (€ TTC)
100% APPORT COLLECTIF	Badge pour les OM  	 ou 	Dépôts possibles 7j/7 24h/24	80,00€	70,00€	150,00€	15,00€	165,00€
		 ou 			123,00€	203,00€	20,30€	223,30€
		 et +			210,00€	290,00€	29,00€	319,00€
Mode de collecte		Volume bac OM	Fréquence OM	Part fixe (€ HT)	Part sup (€ HT)	REOM (€ HT)	TVA (10%)	REOM (€ TTC)
MIXTE	Bac OM APPORT TRI  	80L	C0,5	80,00€	80,00€	160,00€	16,00€	176,00€
		140L			140,00€	220,00€	22,00€	242,00€
		240L			240,00€	320,00€	32,00€	352,00€
		80L	C1		90,00€	170,00€	17,00€	187,00€
		140L			158,00€	238,00€	23,80€	261,80€
		240L			270,00€	350,00€	35,00€	385,00€
100% PORTE A PORTE	Bac OM Bac de TRI  	80L	C0,5	80,00€	100,00€	180,00€	18,00€	198,00€
		140L			175,00€	255,00€	25,50€	280,50€
		240L			300,00€	380,00€	38,00€	418,00€
		80L	C1		110,00€	190,00€	19,00€	209,00€
		140L			193,00€	273,00€	27,30€	300,30€
		240L			330,00€	410,00€	41,00€	451,00€
		80L	C2		120,00€	200,00€	20,00€	220,00€
		140L			210,00€	290,00€	29,00€	319,00€
		240L			360,00€	440,00€	44,00€	484,00€

Les moyens de paiement de la facture :

Un paiement en numéraire ou en carte bancaire chez un buraliste ou partenaire agréé, jusqu'à 300 €.

Un paiement par chèque au Service de Gestion Comptable de Feurs.

Un paiement par 4 prélèvements

Un paiement par virement bancaire auprès du Service de Gestion Comptable de Feurs

Un paiement par internet grâce à PayFIP.

PLANTATION DE HAIES

Une plantation d'une haie de 1 km a été réalisée chez Mr Lang, par le Département, la Fédération de chasse, avec l'ONF, le lycée agricole de Chervé. Les haies ont de nombreuses vertus : elles participent, entre autres, à l'infiltration de l'eau dans le sol et évitent ainsi les dégradations du pré ou du chemin qui les borde ; Elles permettent également aux oiseaux et insectes de se protéger et de se développer.

DEGRADATION CHEMINS

Suite aux conditions climatiques qui évoluent entre chaud et froid, des trous sont actuellement en formation à plusieurs endroits comme la Croix Girerd. Le chemin de Pelouzat, où la voie a été abimée par des débardeurs, fait l'objet d'une vigilance particulière car ces derniers devraient prendre en charge une partie des dégâts qu'ils ont causés. Du débardage a également lieu en ce moment à la Tour Matagrin. Des barrières de dégel devront être mises en place rapidement selon le temps des prochains jours.

Toutefois, il est impossible aujourd'hui de réparer les trous, la période hivernale n'étant pas propice au bon maintien des réparations. Dès que le temps le permettra, ces trous seront rebouchés.